

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 380 26 avril 2005

SOMMAIRE

Accord Immobilière S.A., Lamadelaine 18195	Holding S.A., Luxembourg	18228
AEB International Portfolios Management Company	E.P.M. European Portfolio Management, S.à r.l.,	
S.A., Luxembourg	Luxembourg	18238
Androcles, S.à r.l., Luxembourg 18216	Eagle Trading, S.à r.l., Luxembourg	18232
Androcles, S.à r.l., Luxembourg 18219		18201
Androcles, S.à r.l., Luxembourg 18219		18231
Aux Saveurs de la France S.A., Esch-sur-Alzette 18202	Eifelfort, S.à r.l., Luxembourg	18230
Axe Design, S.à r.l., Wickrange 18225	Empe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	18223
Bartmore S.A., Luxembourg 18219	Energo Trading, S.à r.l., Luxembourg	18239
BCP Murano I, S.à r.l., Luxembourg 18223	Erasmus Properties & Consulting, S.à r.l., Luxem-	
BCP Murano I, S.à r.l., Luxembourg 18225		18236
Beluga Finance Corporation S.A., Luxembourg 18210	ETNA-FIGI, S.à r.l., Hostert	18228
Beryllium Holding, S.à r.l., Luxembourg 18228		18237
Bifrost Asset Management, S.à r.l., Luxembourg 18217	F.G.F - Financière Gazzoni Frascara S.A., Luxem-	
Blumenthal Holding, S.à r.l., Luxembourg 18230	bourg	18205
Bureau d'Architectes Bopp S.A., Wasserbillig 18227		18230
C.I.B., Compagnie Immobilière de Bonnevoie S.A.,		18221
Luxembourg	Feni Holding S.A.H., Luxembourg	18194
C.R.M. S.A., Mondorf-les-Bains 18239	FKI Lusparthree, S.à r.l., Luxembourg	18195
Cada, S.à r.l., Leudelange 18220	Frust Holding S.A., Luxembourg	18204
Café Henri VII, S.à r.l., Luxembourg 18219		18229
Caracole, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 18220		18209
Cascadal Holding, S.à r.l., Luxembourg 18229		18203
Chicago Holding, S.à r.l., Luxembourg 18238		18194
Chromolin Holding, S.à r.l., Luxembourg 18229	Interclean Luxembourg S.A.H., Luxembourg	18210
Compagnie de Façades, S.à r.l., Meispelt 18226		18221
Concept Consulting, S.à r.l., Luxembourg 18233	International Financing Partners S.A.H., Luxem-	
Cranberry Investment, S.à r.l., Luxembourg 18204		18223
Cubic Holding S.A., Luxembourg 18200	Intrapar Holding S.A., Luxembourg	18210
Danel S.A., Luxembourg 18200	Intrapar Holding S.A., Luxembourg	18211
Daytona Motors S.A., Esch-sur-Alzette 18232	Intrapar Holding S.A., Luxembourg	18211
Deltagamma, S.à r.l., Luxembourg 18233	IT4ALL, S.à r.l., Luxembourg	18239
Dexaco Holding, S.à r.l., Luxembourg 18228	J.H. Bauunternehmen, GmbH, Moutfort	18213
DSI International, S.à r.l. (Luxembourg), Luxem-	J.H. Bauunternehmen, GmbH, Moutfort	18213
bourg 18226		18227
E.C.D.S., European Car Distribution and Services	Kurt, S.à r.l. Entreprise et Immobilière, Bridel	18226
Holding S.A., Luxembourg	Laboratoire Dentaire Carlo Kneip, S.à r.l., Luxem-	
E.C.D.S., European Car Distribution and Services		18220
Holding S.A., Luxembourg		18212
E.C.D.S., European Car Distribution and Services	Luxroyal Management S.A., Luxembourg	18202



Mediterranean Real Estate Management S.A., Lu-	SAES Getters International Luxembourg S.A.,
xembourg 18201	Luxembourg
Mevalux Constructions, S.à r.l., Roedt 18220	SAES Getters International Luxembourg S.A.,
(La) Milanese, S.à r.l., Dudelange 18236	Luxembourg
Ollean S.A., Mondorf-les-Bains 18229	Slovport Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 18213
P.W.L. Participations, S.à r.l., Luxembourg 18221	SOPASOFIE, Société de Participation Sociale et
Panelux S.A., Roodt-sur-Syre 18231	Financière Engelmajer S.A., Luxembourg 18226
Panelux S.A., Roodt-sur-Syre 18232	Sogenecomm S.A., Luxembourg 18240
Parcolux 1, S.à r.l., Luxembourg	Starcut S.A.H., Luxembourg 18209
Parcolux 1, S.à r.l., Luxembourg	Strawberry Investment, S.à r.l., Luxembourg 18211
PBL Luxembourg S.A., Luxembourg 18216	Terpean International S.A., Luxembourg 18203
PK Diffusion, S.à r.l., Leudelange 18211	Transman, S.à r.l., Luxembourg 18223
Prim Investment, S.à r.l., Luxembourg 18212	Transport Fluvial, S.à r.l., Luxembourg 18230
Pro.Rent Services S.A., Sanem 18213	Tyme S.A., Luxembourg 18194
Promimmo S.A., Luxembourg 18225	Vivalux S.A.H., Luxembourg
Protel S.A., Luxembourg	Wings International, S.à r.l., Waldbredimus 18238
Pumastar S.A., Luxembourg 18217	Winstimmo International Holding S.A., Luxem-
Reilux, S.à r.l., Wormeldange-Haut 18226	bourg
Royalgest S.A., Luxembourg	Zilon Invest S.A., Luxembourg 18233

TYME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Camus.

R. C. Luxembourg B 89.571.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(005445.3/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

IMMOSELLE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5413 Canach, 32, Schéiffeschgaard.

R. C. Luxembourg B 58.496.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005446.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FENI HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 33.791.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2004

4. Les Mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de 6 ans les mandats des Administrateurs, Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005457.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



ACCORD IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 69.427.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 18 janvier 2005.

Signature.

(005442.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 103.685.

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of October, at 8.30 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of FIG LUSPARTHREE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 14 October 2004, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies (the «Company»).

The meeting is presided by Mr. Eric Isaac, Manager, residing at L-5335 Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The sole shareholder of the Company, FKI US HOLDING BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Ringdijk 390B, 2983 GS Ridderkerk, the Netherlands, is duly represented by Mr. Eric Isaac, prenamed by virtue of a power of attorney given under private seal dated 14 October 2004. The number of shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As it appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 94,938,880.- (ninety-four million nine hundred thirty-eight thousand and eight hundred eighty US Dollars) in order to bring the capital to the amount of USD 94,954,880.- (ninety-four million nine hundred fifty-four thousand and eight hundred eighty US Dollars) by the issue of 593,368 (five hundred ninety-three thousand and three hundred sixty-eight) new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 160.- (one hundred sixty US Dollars) each subject to the payment of a share premium amounting globally to USD 379,755,170.- (three hundred seventy-nine million seven hundred fifty-five thousand and one hundred seventy US Dollars);
- 3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the 593,368 (five hundred ninety-three thousand and three hundred sixty-eight) new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 160.- (one hundred sixty US Dollars) each by a contribution in kind consisting of all the shares held by FKI US HOLDING BV representing the entire share capital of FKI LUSPARTONE, S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue;
- 4. Subsequent amendment of Article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to him prior to this meeting; the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 94,938,880.- (ninety-four million nine hundred thirty-eight thousand and eight hundred eighty US Dollars) so as to rai se it from its current amount of USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars) to the amount of USD 94,954,880.- (ninety-four million nine hundred fifty-four thousand and eight hundred eighty US Dollars) by the issuance of 593,368 (five hundred ninety-three thousand and three hundred sixty-eight) new ordinary shares of USD 160.- (one hundred sixty US Dollars) each, subject to a payment of a premium amounting globally to USD 379,755,170.- (three hundred seventy-nine million seven hundred fifty-five



thousand and one hundred seventy US Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the shares of FKI LUSPARTONE, S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, held by FKI US HOLDING BV representing the entire share capital of FKI LUSPARTONE, S.à r.l.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription by FKI US HOLDING BV of the 593,368 (five hundred ninety-three thousand and three hundred sixty-eight) ordinary shares referred to above.

Contributor's Intervention - Subscription - Premium - Payment

FKI US HOLDING BV, here represented by ML Eric Isaac, prenamed, declares to subscribe to all the new ordinary shares. The issuance of these Company shares is also subject to the payment of a premium amounting globally to USD 379,755,170.- (three hundred seventy-nine million seven hundred fifty-five thousand and one hundred seventy US Dollars).

The sole shareholder of the Company declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium are fully paid-up through a contribution in kind consisting in shares as defined in Article 4-2 (capital duty) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by FKI US HOLDING BV against the issuance of shares in FKI LUSPARTHREE, S.à r.l. is composed of 427,530 (four hundred twenty-seven thousand and five hundred thirty) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each of FKI LUSPARTONE, S.à r.l. representing 100% (hundred per cent) of its issued shares

The contribution described above consists exclusively in 427,530 (four hundred twenty-seven thousand and five hundred thirty) shares of a company having its registered office in a Member State of European Union (the «Shares»), the total value of the Shares in the amount of USD 474,694,050.- (four hundred seventy-four million six hundred ninety-four thousand and fifty US Dollars) is subject to capital duty exemption.

Evaluation

The contribution in kind is valued at USD 474,694,050.- (four hundred seventy-four million six hundred ninety-four thousand and fifty US Dollars) i.e. EUR 383,529,167.- at the current European Central Bank currency rate fixed at USD 1.2377 against EUR 1.-.

Such contribution has been valued by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formalities of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a copy of the shareholder's register of FKI LUSPARTONE, S.à r.l., attesting the current number of shares contributed.

Therefore, the amount of USD 474,694,050.- (four hundred seventy-four million six hundred ninety-four thousand and fifty US Dollars) is now at the disposal of the Company.

Effective implementation of the contribution

FKI US HOLDING BV, contributor of all the Shares held by him representing the entire share capital of FKI LUSPAR-TONE, S.à r.l., here represented as stated here-above, declares that:

- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- FKI US HOLDING BV is the due owner of the Shares;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand the Shares be transferred to him;
 - the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
 - the Shares are not the object of a dispute or claim;
 - the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- FKI LUSPARTONE, S.à r.l., the Shares of which are contributed, is duly created and validly existing under the laws of Luxembourg;
- in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party, all formalities shall be carried out in Luxembourg and the Netherlands, and:
- FKI LUSPARTONE, S.à r.l. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to FKI US HOLDING BV at the date of this meeting, which could lead to such court proceedings.

The total value of the contribution in kind made by FKI US HOLDINGS BV to the Company amounts to USD 474,694,050.- (four hundred seventy-four million six hundred ninety-four thousand and fifty US Dollars) is allocated as follows:

- USD 94,938,880.- (ninety-four million nine hundred thirty-eight thousand and eight hundred eighty US Dollars) to the share capital;
- USD 379,755,170.- (three hundred seventy-nine million seven hundred fifty-five thousand and one hundred seventy US Dollars) to a share premium, of which USD 9,493,888.- (nine million four hundred ninety-three thousand and eight hundred eighty-eight US Dollars) is allocated to the legal reserve.



Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Antonio Ventre lia, Manager, residing at Brooklands, 21 Lady Byron Lane, Knowle, W. Midland B 93 A T, United Kingdom;
 - b) Mr. Eric Isaac, Manager, residing at 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mr. Eric Isaac, prenamed by virtue of proxies which will remain here annexed and acting in their capacity of managers of the Company.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Capital duty exemption

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 100% of the shares of a capital company in the meaning of European Council Directive 69/335/CEE, incorporated in European Union (company incorporated with limited liability), whereby the Company will hold 100% of the shares as sole shareholder, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of Article 4.2 (fourtwo) of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended, which provides for tax exemption in such case.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution being fully carried out, it is resolved to amend Article 8 of the Company articles of association to read as follows:

«Art. 8. The Company's capital is set at USD 94,954,880.- (ninety-four million nine hundred fifty-four thousand and eight hundred eighty US Dollars), represented by 593,468 (five hundred ninety-three thousand and four hundred sixty-eight) shares with a nominal value of USD 160.- (one hundred sixty US Dollars) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendments of the Articles.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges in whatsoever form which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quinze octobre à huit heures trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire domicilié à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 14 octobre 2004, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

La réunion est présidée par Monsieur Eric Isaac, Gérant, domicilié au 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

- I.- L'associé unique de la Société, FKI US HOLDING BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Ringdijk 390B, 2983 GS Ridderkerk, the Netherlands, dûment représentée par Mr. Eric Isaac, prédésigné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 octobre 2004, et le nombre de parts sociales détenu par l'associé unique figure sur une liste de présence. Cette liste, signée par la personne présente et par le notaire, restera annexée aux présentes en vue d'être enregistrées avec l'acte.
- II.- Conformément à la liste de présence, les 100 (cent) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique de la Société a été dûment informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation au droit de convocation.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 94.938.880,- (Quatre-vingt-quatorze millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingts US Dollars) afin de porter le capital à un montant de USD 94.954.880.- (Quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingts US Dollars) par l'émission de 593.368 (cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-huit nouvelles parts sociales ordinaires de la Société



ayant une valeur nominale de USD 160,- (cent soixante US Dollars) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant global de USD 379.755.170,- (trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille cent soixante-dix US Dollars);

- 3. Souscription et intervention du souscripteur, et paiement de toutes les 593.368 (cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-huit nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 160,- (cent soixante US Dollars) chacune, par apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales détenues par FKI US HOLDING BV représentant l'intégralité du capital social de FKI LUSPARTONE, S.à r.l., une société constituée suivant le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
- 4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société

Après approbation des points ci-dessus par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé à l'unanimité que le seul associé renonce à son droit de recevoir la convocation afférente à cette assemblée générale extraordinaire qui aurait du lui être envoyée préalablement à celle-ci; l'actionnaire reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour, qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence à délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est de plus décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 94.938.880,- (Quatre-vingt-quatorze millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingts US Dollars) afin de le porter de son montant actuel de USD 16.000,- (seize mille US Dollars) à un montant de USD 94.954.880,- (Quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingts US Dollars) par l'émission de 593.368 (cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 160,- (cent soixante US Dollars) chacune, et moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant global de USD 379.755.170,- (trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille cent soixante-dix US Dollars), la totalité devant être libérée par apport en nature de l'ensemble des parts sociales de FKI LUSPARTONE, S.à r.l., une société constituée suivant le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, détenues par FKI US HOLDING BV et représentant l'intégralité du capital social de FKI LUSPARTONE, S.à r.l.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription par FKI US HOLDING BV des 593.368 (cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires mentionnées ci-dessus.

Intervention de l'apporteur - Souscription de la prime d'émission - Paiement

FKI US HOLDING BV, représentée par Mr. Eric Isaac, prénommé, déclare souscrire à toutes les nouvelles parts sociales.

L'émission des parts sociales de la Société est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de USD 379.755.170,- (trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille cent soixante-dix US Dollars).

L'associé unique de la Société déclare et reconnaît que les parts sociales souscrites ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en nature d'actions tel que défini par l'article 4-2 (droit d'apport) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par FKI US HOLDING BV, en contrepartie de l'émission de parts sociales de FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., est constitué de 427.530 (quatre cent vingt-sept mille cinq cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune de FKI LUSPARTONE, S.à r.l., représentant 100% (cent pour cent) de ses actions émises.

L'apport décrit ci-dessus consiste uniquement en 427.530 (quatre cent vingt-sept mille cinq cent trente) parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne (les «Parts Sociales»). La valeur totale des Parts Sociales, soit USD 474.694.050,- (quatre cent soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante US Dollars), est sujette à exonération du droit d'apport.

Evaluation

L'apport en nature est évalué à USD 474.694.050,- (quatre cent soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante US Dollars), c'est-à-dire EUR 383.529.167,- au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à USD 1,2377 pour EUR 1,-.

Cet apport en nature a été évalué par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donné au notaire soussigné par la production d'une copie du registre des associés des FKI LUSPARTONE, S.à r.l., attestant du nombre actuel des parts sociales apportées.

Ainsi la somme de USD 474.694.050,- (quatre cent soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante US Dollars) est maintenant à la disposition de la Société.



Mise en oeuvre effective de l'apport

FKI US HOLDING BV, apporteur des parts sociales détenues par lui représentant l'ensemble du capital social de FKI LUSPARTONE, S.à r.l., comme mentionné ci-dessus, déclare que:

- les Parts Sociales sont nominatives et intégralement libérées;
- FKI US HOLDING BV est le propriétaire légal des Parts Sociales;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait légitimement requérir que les Parts Sociales lui soient attribuées;
 - les Parts Sociales sont libres de toutes charges, frais, option, obligation ou de tout autre droit;
 - les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune contestation ou revendication;
 - les Parts Sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- FKI LUSPARTONE, S.à r.l., dont les Parts Sociales sont apportées, est dûment constituée et existe valablement selon la loi luxembourgeoise;
- afin de dûment formaliser effectif le transfert et de le rendre effectif en tout lieu et à l'encontre de tout tiers, toutes les formalités seront effectuées à Luxembourg et aux Pays-bas et;
- FKI LUSPARTONE, S.à r.l. n'est pas impliquée dans une action judiciaire en faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actif à des créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstance connu de FKI US HOLDING BV à la date de la présente assemblée, qui pourraient mener à une telle action en justice.

La valeur totale de l'apport en nature fait par FKI US HOLDING BV à la Société s'élève à USD 474.694.050,- (quatre cent soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante US Dollars) et est affectée comme ciaprès:

- USD 94.938.880,- (quatre-vingt-quatorze millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingts US Dollars) au capital social.
- USD 379.755.170,- (trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille cent soixante-dix US Dollars) pour la prime d'émission dont USD 9.493.888,- (neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-huit US Dollars) affectés à la réserve légale.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent:

- a) Mr. Antonio Ventrella, Gérant, domicilié à Brooklands, 21, Lady Byron Lane, Knowle, W. Midland B 93 AT, United Kingdom;
 - b) Mr. Eric Isaac, Gérant, domicilié au 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg;

agissant en leur qualité de gérants de la Société, tous les deux représentés par Mr. Eric Isaac, Gérant, domicilié au 4. Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg, susmentionné, en vertu de pouvoirs qui resteront annexés au présent acte.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, chacun d'eux légalement personnellement et solidairement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-dessus décrit, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert effectif des Parts Sociales, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Demande d'exonération du droit d'enregistrement

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise par apport en nature consistant en 100% (cent pour cent) des part sociales d'une société de capitaux au sens de la directive du conseil 69/335/CEE, implantée au sein de l'Union européenne (société à responsabilité luxembourgeoise), par laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) des parts sociales en tant qu'associé unique, la Société requiert expressément l'exonération du paiement proportionnel des droits d'enregistrement sur la base de l'article 4.2 (quatre deux) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement dans de tels cas.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 94.954.880,- (quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingts US Dollars), représenté par 593.468 (cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-huit parts sociales d'une valeur nominale de USD 160,- (cent soixante US Dollars) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale du/des associé(s) prise aux conditions et selon les modalités prévues pour une modifications des statuts.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à huit mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée. A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elle ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Isaac, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 30, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Elvinger.

(003412.3/211/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

CUBIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 83.554.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003440.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

DANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 68.046.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes révoqué Franck Mc Carroll, demeurant à Dublin, Irlande. La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., dont le siège est situé au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à société PROGRESS INVEST S.A.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003443.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.



EASTLAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 73.811.

_

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg

le 31 décembre 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes révoqué Franck Mc Carroll, demeurant à Dublin, Irlande. La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., dont le siège est situé au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003445.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

MEDITERRANEAN REAL ESTATE MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 20.522.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 29 décembre 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une durée de six années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Oue:

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

est élu Administrateur pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Et que:

- H.R.T. REVISION S.à r.l, ayant son siège social sis 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

est élu Commissaire aux Comptes pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005082.3/802/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



AUX SAVEURS DE LA FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 89.658.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Yvan Libert, exploitant agricole, né à Luxembourg, le 19 mai 1968, demeurant à F-46100 Fourmagnac, domaine Bernadon.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe, avec siège social à Esch-sur-Alzette, une société anonyme sous la dénomination de AUX SAVEURS DE LA FRANCE S.A. (R.C. n° B 89.658), constituée suivant acte notarié du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, page 82719/2002:
- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-);
- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;
- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à F-46100 Fourmagnac.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Y. Libert, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2004, vol. 902, fol. 91, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 janvier 2005.

(003605.3/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes. R. C. Luxembourg B 57.636.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 décembre 2004 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur de la société est acceptée, avec effet immédiat:
- Décharge pleine et entière est accordée à EUROLEX MANAGEMENT S.A. pour l'exécution de son mandat à la date de l'assemblée;
- Les nominations de Monsieur Matthijs Bogers et de Monsieur Alain Noullet en tant qu'Administrateurs délégués de la société, sont acceptées; leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010;
- La nomination de Monsieur Roel Schrijen, citoyen néerlandais, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la société, est acceptée; son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010;
 - La composition du Conseil d'Administration est confirmée comme suit:

Administrateurs et Administrateurs délégués:

Matthijs Bogers,

Alain Noullet,

Roel Schrijen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 décembre 2004.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005106.3/1084/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

WINSTIMMO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 31.948.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, B.P. 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005023.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 23 décembre 2004

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Gerhard Biasi de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1er janvier 2005.

Il accepte la cooptation de Monsieur Paul Dart en remplacement de celui-ci comme administrateur jusqu'à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005193.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 63.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005218.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



FRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.077.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005188.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.806.

Suite à la démission de Madame Karin Kleinemas de ses fonctions d'administrateur au sein de la société AEB INTER-NATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY avec effet au 12 novembre 2004, le Conseil d'Administration de la Société susmentionnée se compose à partir du 13 novembre 2004 comme suit:

- M. Benoît de Ponthaud, AMERICAN EXPRESS BANK (FRANCE) S.A, 4, rue Louis Blériot, F-92500 Rueil Malmaison.
- M. Robert M. Friedman, AMERICAN EXPRESS BANK, 3 World Financial Center, 200 Vesey Street, 22nd Floor 10285 New York U.S.A.
 - M. Jean-Claude Wolter, 153, Dufourstrasse CH-2502 Biel.

Pour AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J. Vaude-Perrin / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005196.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CRANBERRY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 73.307.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 8 décembre 2004

Sont nommés gérants:

- Madame Barbara Patterson, directeur, avec adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda, en remplacement de Monsieur Luca Tomasi, démissionnaire, avec effet rétroactif au 14 octobre 2004.
- Madame Kim Stevens, directeur, avec adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda, en remplacement de Madame Dubravka Bijon, démissionnaire, avec effet rétroactif au 14 octobre 2004.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005305.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



F.G.F - FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.789.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée F.G.F - FINAN-CIERE GAZZONI FRASCARA S.A., ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.789.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de FIEP FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPA-TIONS S.A., en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 11 février 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 10.459.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 3 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial C

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 10.550 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation;
- 2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire en fonction et nomination d'un ou de plusieurs gérants;
- 3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
- 4. Modification de la dénomination de F.G.F. FINANCIERE GAZZONI FRASCARA, S.à r.l. en F.G.F. FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.r.l, et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante

Art. 2. La società ha per oggetto

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze sotto qualsiasi forma, in società ed enti, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il coordinamento sul piano finanziario, tecnico, produttivo, amministrativo, commerciale delle società ed enti a cui partecipa;
- l'acquisto, la vendita, la gestione e la custodia di azioni, quote, obbligazioni e titoli di credito pubblici e privati, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il finanziamento, diretto od indiretto, delle partecipate, nonché la prestazione di garanzie e fideiussioni nell'interesse delle partecipate medesime.

Sono tassativamente vietate le attività riservate a banche, società di gestione del risparmio, s.i.m., s.i.c.a.v. e, più in generale, l'intermediazione mobiliare nei confronti del pubblico riservata alle imprese di cui ai testi unici delle leggi bancarie e dei mercati finanziari (D. Lgs. 1 settembre 1993, n. 385, D. Lgs. 24 febbraio 1998, n. 58 e successive disposizioni modificative e/o integrative).

- 5. Décharge à donner aux gérants démissionnaires;
- 6. Nomination du ou des Gérants.
- 7. Délégation de pouvoirs.

L'assemblée des actionnaires après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations et ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,



pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

- Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après crées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de F.G.F FINANCIERE GAZZONI FRASCARA, S.à r.l.
- Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.
- **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises qui font partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient ou dans lesquelles elle aura pris des intérêts, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

- **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.799.032,72 (quatre millions sept cent quatre vingt dix neuf mille trente deux euros soixante-douze Centimes) représenté par 10.550 (dix mille cinq cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 454,88461 chacune, entièrement libérées.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

- Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.
- Art. 12. L'année sociale commence le 1er juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- **Art. 13.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.
- Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.



Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

- **Art. 16.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.
- Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Deuxième résolution

1. L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- 2. L'assemblée nomme un (1) gérant pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2005, savoir:
- Dott. Giuseppe Gazzoni Frascara, né à Torino (I), le 15 octobre 1935, demeurant à Bologna (I), Via S. Stefano N.75, Codice Fiscale: GZZ GPP 35R15 1219D.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Bologna (I), Via Barontini 16/20, 40100.

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement décide:

- de changer la dénomination sociale de la société de F.G.F. FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.à r.l. en F.G.F. FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.r.l,
 - de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2050, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 2. La società ha per oggetto:

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze sotto qualsiasi forma, in società ed enti, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento:
- il coordinamento sul piano finanziario, tecnico, produttivo, amministrativo, commerciale delle società ed enti a cui partecipa;
- l'acquisto, la vendita, la gestione e la custodia di azioni, quote, obbligazioni e titoli di credito pubblici e privati, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il finanziamento, diretto od indiretto, delle partecipate, nonché la prestazione di garanzie e fideiussioni nell'interesse delle partecipate medesime.

Sono tassativamente vietate le attività riservate a banche, società di gestione del risparmio, s.i.m., s.i.c.a.v. e, più in generale, l'intermediazione mobiliare nei confronti del pubblico riservata alle imprese di cui ai testi unici delle leggi bancarie e dei mercati finanziari (D. Lgs. 1 settembre 1993, n. 385, D. Lgs. 24 febbraio 1998, n. 58 e successive disposizioni modificative e/o integrative).

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de l'inscription au Registre de Commerce en Italie de la Société devront être accomplies.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés consent au gérant en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un nouveau gérant pour une durée de 3 exercices, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 30.6.2006 à tenir en 2007, à savoir,

- Dott. Giuseppe Gazzoni Frascara, né à Torino (I), le 15 octobre 1935, demeurant à Bologna (I), Via S. Stefano N.75, Codice Fiscale: GZZ GPP 35R15 1219D.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, au susdit gérant, pour apporter par sa seule signature aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au registre de commerce en Italie.



Le gérant a également tous pouvoirs individuels, dont celui de substitution, pour représenter la société lors du dépôt du présent acte auprès d'un notaire italien.

Septième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandant venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006 à tenir en 2007, (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société.

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale): Président du «Collegio Sindacale»

- Dr. Massimo Garuti, né à Bologna, le 20 janvier 1966, demeurant Via Castiglione N° 95 - codice fiscale: GRT MSM 66A20 A944L - P.IVA: 04091650376 - citoyen italien.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili con D.M. 13.06.95 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale, Supplemento N° 46 Bis - IV Serie Speciale del 16.06.1995 - Decreto Legislativo 27 gennaio 1992 N° 88 con decorrenza giuridica dal 21.04.1995.

Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 2327 del 30/09/1991, abilitazione D.P.R. 27/10/1953, n. 1067, art. 31 n.5.

Membre titulaire

- Dr.ssa Valentina Camorani Scarpa, née à Bologna, le 18 mai 1970, demurant à Bologna 40134, Via Tolmino n.2 codice fiscale CMR VNT 70E58 A944N - P.IVA 02089261206 - citoyen italien.

Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 3573 del 05/06/2000, abilitazione d.p.r. 27/10/1953, n.1067, art. 31 n.5. Iscritta al Registro dei Revisori Contabili N. 132672 con provvedimento del 09/06/2004 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale della Rep. Italiana, n. 47 - IV serie speciale - del 15/06/2004.

Membre titulaire

- Dr. Gian Luca Succi, né à Faenza (RA) le 14 avril 1971, demeurant à Faenza, Via XX Settembre n. 13 - citoyen italien - codice fiscale: SCC GLC 71D14 D458Y.

Iscritto all'Albo dei Dottori Commercialisti di Bologna dal 12/01/2004 al N. 4105.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili del Ministero della Giustizia n. 133862, pubblicato nella Gazzetta Ufficiale serie speciale n. 60 del 30 luglio 2004.

- Sont nommés membres suppléant du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Membre suppléant

- Dr. Gianluca Settepani, né à Ravenna (RA), le 25 janvier 1970, demeurant à Bologna, Piazza San Martino n.9, citoyen italien, codice fiscale STT GLC 70A25 H199X, cittadino italiano.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili n. 76814 con D.M. 26/05/99 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale, supplemento n.45 - IV Serie Speciale - dell'8/06/99 - Decreto Legislativo 27 Gennaio 1992 n.88.

Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 3193 del 11/02/1997, abilitazione D.P.R. 27/10/1953, n. 1067, art. 31 n. 5.

Membre suppléant

- Dr. Giacomo Ramenghi, né à Bologna (BO), lel 9 octobre 1970, demeurant à San Lazzaro di Savena (BO), Via Giorgio Amendola 12, citoyen italien, codice fiscale RMN GCM 70R09A944N.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili al n. 130998 con decreto del 6/11/2003 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale n. 89 - IV serie speciale del 14/11/2003.

Iscrizione all'Ordine dei Dottori Commercialisti di Bologna n. 5368. Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 4141.

Déclaration Pro fisco:

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'Assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 1.800,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, L. Patrassi, Ch. Velle, J. Delvaux.



Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, vol. 146S, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004

J. Delvaux.

(005623.3/208/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

STARCUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.778.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2001, approuvant les bilans des années 1997, 1998, 1999 et 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 12.500.000,- en EUR 309.866,91.

Le capital social est dorénavant fixé à EUR 309.866,91 (trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et quatrevingt onze cents), divisé en 10.000 (dix mille) actions, sans désignation de valeur nominale.

Pour STARCUT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005212.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ROYALGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 75.937.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour ROYALGEST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005220.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PARCOLUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.508.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour PARCOLUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005223.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

HORLUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(005303.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



PARCOLUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.508.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour PARCOLUX 1, S.à r.l., Société à Responsabilité Limiteé

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005225.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 16.437.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005226.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.055.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005229.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

BELUGA FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.703.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2004

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2004 il a été procédé à:

la démission des administrateurs suivants:

- AFC S A
- LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A.

la nomination des administrateurs suivants:

- M. Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Sibrand van Roijen, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005330.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 34.055.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005231.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 34.055.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005232.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

STRAWBERRY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 73.314.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 décembre 2004

Sont nommés gérants:

- Madame Barbara Patterson, directeur, avec adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda, en remplacement de Monsieur Luca Tomasi, démissionnaire, avec effet rétroactif au 14 octobre 2004.
- Madame Kim Stevens, directeur, avec adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM
 11, Bermuda, en remplacement de Madame Dubravka Bijon, démissionnaire, avec effet rétroactif au 14 octobre 2004.
 La durée du mandat des gérants est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005310.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PK DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.219.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 octobre 1991, acte publié au Mémorial C no 111 du 28 mars 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 avril 1992, acte publié au Mémorial C n° 405 du 16 septembre 1992, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 886 du 16 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02500 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour PK DIFFUSION, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(005407.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



PRIM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 73.312.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 décembre 2004

Sont nommés gérants:

- Madame Barbara Patterson, directeur, avec adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda, en remplacement de Monsieur Luca Tomasi, démissionnaire, avec effet rétroactif au 14 octobre 2004.
- Madame Kim Stevens, directeur, avec adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda, en remplacement de Madame Dubravka Bijon, démissionnaire, avec effet rétroactif au 14 octobre 2004. La durée du mandat des gérants est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005314.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 67.673.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit de British Virgin Islands dénommée ARPEDIM (B.V.I.) LIMITED, ayant son siège social à Tortola - British Virgin Islands - 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive Road Town,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 10 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée LULLY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 67.673, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, ci-après dénommée «la Société»,
- a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 150 du 9 mars 1999.
- que le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- que la société de droit des lles Vierges Britanniques, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;
 - que l'actif restant est dévolu à l'actionnaire unique;
- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;
 - que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Delvaux.

(005691.3/208/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J.H. BAUUNTERNEHMEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R. C. Luxembourg B 43.026.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005324.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

J.H. BAUUNTERNEHMEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R. C. Luxembourg B 43.026.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005327.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

SLOVPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.863.

L'adresse de Monsieur Eric Assimakopoulos est dorénavant fixée au 5485 Ashton Lake Drive, Sarasota Florida 34231, United States of America.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005333.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PRO.RENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier. R. C. Luxembourg B 105.475.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- AUSTRASIE SAS, société de droit français, créée le 10 décembre 2002, enregistrée sous le numéro 44440763900012 et domiciliée 103, route Nationale F-54800 Hatrize (France) ici représentée par le président de son conseil d'administration Monsieur Jean Pierre Richard, demeurant 15, rue de la source, F-54870 Ugny (France)
 - et
 - 2.- Mme Nathalie Foulon, employée privée, demeurant 6, rue du Sort, F-54870 Fermont (France)

ŧ

3. - Mme Annie Bourgeois, employée privée, demeurant 15, rue de la Source, F-54870 Ugny (France)

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

PRO.RENT SERVICES S.A.

Le siège social est établi à Sanem



Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

- Art. 2. La société a pour objet, toutes opérations concernant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement:
- la location, sans chauffeur, de véhicules automoteurs, ainsi que de tous équipements, accessoires et matériels y relatifs;
- le commerce de véhicules automoteurs, neufs et d'occasion, ainsi que de tous équipements, accessoires et matériels y relatifs;
- toutes opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et notamment, la gestion technique, sociale, informatique de tous véhicules utilitaires et industriels et engins de manutention, isolément et en flotte complète.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires est autorisée à nommer deux catégories d'administrateurs: des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de catégorie A, dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature collective d'un administrateur A et d'un administrateur B, dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur délégué.



- Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisé à octroyer aux seuls administrateurs A une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 3ème lundi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.
 - 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1 AUSTRASIE SAS, prénommée (trois cent quatre vingt dix-huit actions)	398
2 Mme Nathalie Foulon, prénommée (une action)	1
3 Mme Annie Bourgeois, prénommée (une action)	1
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'adresse de la société est fixée au P.A.E. Gadderscheier, L-4984 Sanem.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs de catégorie A:

- * Mme Nathalie Foulon, employée privée, demeurant 6, rue du sort, F-54870 Fermont (France), née à Mont-Saint-Martin (F), le 26 mars 1972,
- * Mme Annie Bourgeois, employée privée, demeurant 15, rue de la source, F-54870 Ugny (France), née à Haucourt Moulaine (F), le 7 juin 1946,

Est nommé administrateur de catégorie B:

* M. Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, né à Arlon (B), le 28 octobre 1953.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010, Madame Nathalie Foulon, prénommée, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire: CODEJA, S.à r.l., avec siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec le notaire le présent acte. Signé: J.P. Richard, N. Foulon, A. Bourgeois, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2004, vol. 430, fol. 4, case 8. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(005985.3/242/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

PBL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.616.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(005355.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ANDROCLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(005357.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



PUMASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 97.086.

L'adresse de Monsieur Eric Assimakopoulos est dorénavant fixée au 5485 Ashton Lake Drive, Sarasota Florida 34231, United States of America.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005338.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

BIFROST ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.129.

L'adresse de Monsieur Eric Assimakopoulos est dorénavant fixée au 5485 Ashton Lake Drive, Sarasota Florida 34231, United States of America.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005341.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 55.526.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous la section B et le nu-

constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 juin 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 24.017.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 4.867, avec un capital social actuel de EUR 55.654.200 (cinquante-cinq millions six cent cinquante-quatre mille deux cents Euros), représenté par 11.358.000 (onze millions trois cent cinquante-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 (quatre Euros quatre-vingt-dix Cents) par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Bachechi, dirigeante, Via Sardenia Milano.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Augusto Bessi, employé privé, Via E. De Regnier, Padova. L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 11.358.000 (onze millions trois cent cinquante-huit mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 44.341.423 (quarante-quatre millions trois cent quarante et un mille quatre cent vingt-trois Euros),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 55.654.200 (cinquante-cinq millions six cent cinquante-quatre mille deux cents Euros) à EUR 11.312.777 (onze millions trois cent douze mille sept cent soixante-dix-sept Euros),

afin d'apurer des pertes cumulées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 23.341.325 (vingt-trois millions trois cent quarante et un mille trois cent vingt-cinq Euros), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés,

et de rembourser le montant de EUR 21.000.098 (vingt et un millions quatre-vingt-dix Euros) aux actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle, dans les conditions de l'article 69 (3) de la loi sur les sociétés,



par l'annulation de 9.049.270 (neuf millions quarante-neuf mille deux cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action, portant les n° 2306843 à 11348712 et n° 11350601 à 11358000, dans les conditions de l'article 69 (3) de la loi sur les sociétés.

- 2.- Apurement des pertes cumulées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 719.711 (sept cent dix-neuf mille sept cent onze Euros) par compensation avec le montant de EUR 719.711 (sept cent dix-neuf mille sept cent onze Euros) se trouvant sur le compte «share premium account» représentant la prime de fusion et le boni de fusion.
 - 3.- Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 11.312.777 (onze millions trois cent douze mille sept cent soixante-dix-sept Euros), représenté par 2.308.730 (deux millions trois cent huit mille sept cent trente) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action.»

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital souscrit à concurrence de EUR 44.341.423 (quarante-quatre millions trois cent quarante et un mille quatre cent vingt-trois Euros),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 55.654.200 (cinquante-cinq millions six cent cinquante-quatre mille deux cents Euros) à EUR 11.312.777 (onze millions trois cent douze mille sept cent soixante-dix-sept Euros),

afin d'apurer des pertes cumulées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 23.341.325 (vingt-trois millions trois cent quarante et un mille trois cent vingt-cinq Euros), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés,

et de rembourser le montant de EUR 21.000.098 (vingt et un millions quatre-vingt-dix Euros) aux actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle, en observant toutefois les conditions de l'article 69, 3ème alinéa, de la loi sur les sociétés,

par l'annulation de 9.049.270 (neuf millions quarante-neuf mille deux cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action, portant les n° 2306843 à 11348712 et n° 11350601 à 11358000.

La preuve de l'existence de pertes cumulées par la société jusqu'à concurrence de EUR 23.341.325 (vingt-trois millions trois cent quarante et un mille trois cent vingt-cinq Euros), a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2003 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 10 mars 2004.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'apurer les pertes cumulées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 719.711 (sept cent dix-neuf mille sept cent onze Euros), par compensation avec le montant de EUR 719.711 (sept cent dix-neuf mille sept cent onze Euros) se trouvant sur le compte «share premium account» représentant la prime de fusion et le boni de fusion.

La preuve de l'existence du compte «share premium account» représentant la prime de fusion et le boni de fusion a été rapporté au notaire instrumentant par les susdits comptes annuels au 31 décembre 2003 de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 11.312.777 (onze millions trois cent douze mille sept cent soixante-dix-sept Euros), représenté par 2.308.730 (deux millions trois cent huit mille sept cent trente) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 2.000,-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Bachechi, A. Bessi, J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Delvaux.

(005707.3/208/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 55.526.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2004, actée sous le n° 799 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(005709.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

BARTMORE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(005349.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ANDROCLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(005359.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ANDROCLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.323.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(005360.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CAFE HENRI VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 42, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 81.276.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CAFE HENRI VII, S.à r.l.

Signature

(005426.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



MEVALUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 60.646.

Constituée par-devant Me Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 2 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 décembre 1997, modifié par-devant le même notaire en date du 20 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 21 du 12 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005 réf. LSO-BA02504 a été déposé au registre de commerce et des sociétés, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour MEVALUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(005409.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

LABORATOIRE DENTAIRE CARLO KNEIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R. C. Luxembourg B 71.632.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 892 du 25 novembre 1999, capital converti en euro suivant avis publié au Mémorial C n° 418 du 15 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02507 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE CARLO KNEIP, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(005410.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.473.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 295 du 19 juin 1993, capital converti en euro suivant avis publié au Mémorial C n° 168 du 31 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02509 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour CADA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(005412.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CARACOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 10, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 67.727.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CARACOLE, S.à r.l.

Signature

(005429.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



INTERFACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 68.777.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C no 378 du 26 mai 1999, modifiée par acte sous-seing privé en date du 7 avril et du 18 avril 2000, publié au Mémorial C no 722 du 4 octobre 2000, modifiée par acte sous-seing privé en date du 11 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 619 du 20 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour INTERFACE S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(005414.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

P.W.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 39.377.

Constituée en date du 3 janvier 1992 par-devant Me Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C page 13246 de l'année 1992, modifiée par-devant Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Eschsur-Alzette en date du 7 juin 1995, acte publié au Mémorial C no 459 du 15 septembre 1995, modifiée par-devant Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 4 décembre 1995, acte publié au Mémorial C no 84 du 17 février 1996, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 25 juin 1998, acte publié au Mémorial C no 708 du 1er octobre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 août 1998, acte publié au Mémorial C no 861 du 27 novembre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 novembre 1998, acte publié au Mémorial C no 124 du 26 février 1999, modifiée par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2000, acte publié au Mémorial C no 133 du 21 février 2001.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour P.W.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(005416.3/1261/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 13, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 105.442.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six janvier.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio Falasca, indépendant, né à Pontecorvo (Italie), le 20 juillet 1963, demeurant à L-7324 Mullendorf, 3, rue de Hunsdorf;
- 2.- Monsieur Stéphane Costantini, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1976, demeurant à L-3416 Dudelange, 99, rue Sainte Barbe.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: FACO, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris de la petite restauration.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.



- **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.
 - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

- Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1 Monsieur Antonio Falasca, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Stéphane Costantini, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Antonio Falasca, indépendant, né à Pontecorvo (Italie), le 20 juillet 1963, demeurant à L-7324 Mullendorf, 3, rue de Hunsdorf.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Stéphane Costantini, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1976, demeurant à L-3416 Dudelange, 99, rue Sainte Barbe.

- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-2561 Luxembourg, 13, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte. Signé: Falasca, Costantini, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2005, vol. 904, fol. 36, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2005.

F. Kesseler.

(005755.3/219/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



TRANSMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R. C. Luxembourg B 77.635.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 112 du 14 février 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juillet 2003, acte publié au Mémorial C nº 910 du 5 septembre 2003, modifiée par acte sous seing privé en date du 5 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour TRANSMAN, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(005418.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03970, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(005424.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

EMPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur. R. C. Luxembourg B 48.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EMPE, S.à r.l.

Signature

(005432.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

BCP MURANO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 104.053.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BCP MURANO I, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of the undersigned notary as a société à responsabilité limitée on 4th November 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer Maître François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list as well as the proxy will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

 st Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to EUR 152,000 by the issue of 5,580 new shares with a nominal value twenty-five euro (EUR 25) each and a subscription price of twenty-five euro (EUR 25) against the contribution in cash of EUR 139,500, subscription to the new shares by the existing shareholder, BLACKSTONE HEALTHCARE PARTNERS (CAYMAN) L.P. and payment of the total subscription



price by way of contribution in cash, consequential amendment of the fist sentence of article 5 of the articles of association of the Company,

After deliberation the meeting unanimously took the following sole resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one hundred and fifty-two thousand euro (EUR 152,000) by the issue of five thousand five hundred and eighty (5,580) new shares with a nominal value twenty-five euro (EUR 25) each against the payment of the total subscription price by way of contribution in cash of an amount of one hundred and thirty nine thousand and five hundred (EUR 139,500) allocated to the capital account.

The newly issued shares are subscribed to and fully paid by the existing shareholder, BLACKSTONE HEALTHCARE PARTNERS (CAYMAN) L.P. here represented by Maître Toinon Hoss, prenamed,

by virtue of the aforesaid proxy.

Proof of the above contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Consequently to the above, the meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«Art. 5. The issued share capital of the Company is set at one hundred and fifty two-thousand euro (EUR 152,000) divided into six thousand eighty (6,080) shares with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand eight hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BCP MURANO I, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en tant que société à responsabilité limitée le 4 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé secrétaire Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg et nommé scrutateur Maître François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- * Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) pour le porter à EUR 152.000 par l'émission de 5.580 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'un prix de souscription de vingt-cinq euros (EUR 25) contre l'apport en espèces de EUR 139.500, la souscription des nouvelles parts sociales par l'associé existant, BLACKSTONE HEALTHCARE PARTNERS (CAYMAN) L.P. et paiement de l'intégralité du prix de souscription par un apport en espèces, modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter à cent cinquante-deux mille euros (EUR 152.000) par l'émission de cinq mille cinq cent quatre-vingt (5.580) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune contre le paiement de l'intégralité du prix de souscription par voie d'un apport en espèces d'un montant de cent trente mille cinq cents euros (EUR 139.500) alloué au compte capital social.

Les nouvelles parts sociales émises sont souscrites et intégralement payées par l'associé existant, BLACKSTONE HEALTHCARE PARTNERS (CAYMAN) L.P., ici représentée par Maître Toinon Hoss, prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant.

Preuve de l'apport en espèces ci-dessus à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société qui se lira comme suit:



«**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante- deux mille euros (EUR 152.000) représenté par six mille quatre-vingts (6.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à trois mille neuf cent euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent procèsverbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2004, vol. 429, fol. 93, case 5. – Reçu 1.395 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 2005. H. Hellinckx.

(003641.3/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

BCP MURANO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 104.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(003644.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

AXE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 93, rue du Centre. R. C. Luxembourg B 51.207.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour AXE DESIGN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005567.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PROMIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri. R. C. Luxembourg B 45.159.

Luxembourg b 45.1

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 12 mai 2004

5. Les Mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de 6 ans les mandats des Administrateurs Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005454.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



REILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm Zone Artisanale.

R. C. Luxembourg B 81.026.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour REILUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005575.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

COMPAGNIE DE FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 94.772.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour COMPAGNIE DE FAÇADES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005576.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

KURT, S.à r.I. ENTREPRISE ET IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 10.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KURT, S.à r.I. ENTREPRISE ET IMMOBILIERE

Signature

(005435.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

SOPASOFIE, SOCIETE DE PARTICIPATION SOCIALE ET FINANCIERE ENGELMAJER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 39.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(005480.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

DSI INTERNATIONAL S.à r.l. (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 88.042.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 juillet 2003 que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.



Luxembourg le 28 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005515.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

KURT CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KURT CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(005437.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

E.C.D.S., EUROPEAN CAR DISTRIBUTION AND SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.710.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005438.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

E.C.D.S., EUROPEAN CAR DISTRIBUTION AND SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.710.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005440.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

BUREAU D'ARCHITECTES BOPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.719.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour BUREAU D'ARCHITECTES BOPP, S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005564.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



E.C.D.S., EUROPEAN CAR DISTRIBUTION AND SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.710.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005441.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

DEXACO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.801.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

DEXACO HOLDING, S.à r.l.

I.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005520.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

BERYLLIUM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.388.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

BERYLLIUM HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005523.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ETNA-FIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 34.607.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour ETNA-FIGI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005570.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



CHROMOLIN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.422.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

CHROMOLIN HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005526.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CASCADAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.808.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

CASCADAL HOLDING, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005529.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

GARTENGESTALTUNG BOHR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 102, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 52.640.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour GARTENGESTALTUNG BOHR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005571.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

OLLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 97.128.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour OLLEAN, S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005572.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



BLUMENTHAL HOLDING, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 88.935.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Luxembourg, le 3 décembre 2005.

BLUMENTHAL HOLDING, S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005532.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

EIFELFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.743.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

EIFELFORT, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005534.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

TRANSPORT FLUVIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 96.783.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour TRANSPORT FLUVIAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005573.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

F.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 91.745.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour F.P.H. S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005577.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



EDELTON, S.à r.l., Société à responsabilité limité.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 92.579.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

EDELTON, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005537.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PANELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Roodt-sur-Syre. R. C. Luxembourg B 6.386.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANELUX S.A., ayant son siège social à Roodt/ Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.386, constituée suivant acte reçu par Maître Albert Stremler, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 octobre 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 94 du 21 novembre 1962 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1239 du 23 août 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Josée Fischer, administrateur, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Joëlle Peusch, employée privée, demeurant à Helmsange.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Jacques Linster, directeur, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Patrick Muller, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1° Augmentation du capital social à concurrence de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent cinquante et un mille euros (EUR 5.651.000,-) à cinq millions six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 5.689.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2° Souscription et libération des actions à concurrence de 25% en espèces.
 - 3° Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
 - 4° Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent cinquante et un mille euros (EUR 5.651.000,-) à cinq millions six cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 5.689.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.



De l'accord de tous les actionnaires, Monsieur Jacques Linster, demeurant à Luxembourg, est admis à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires déclarant renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par Monsieur Jacques Linster et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cinq millions six cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 5.689.000,-) représenté par treize mille cinq cent soixante-dix (13.570) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, J. Peusch, J. Linster, P. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 53, case 12. – Reçu 380 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

F. Baden.

(005785.3/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

PANELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Roodt-sur-Syre. R. C. Luxembourg B 6.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(005788.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

DAYTONA MOTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 58.798.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour DAYTONA MOTORS S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005578.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

EAGLE TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 88.685.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004. EAGLE TRADING, S.à r.l.

R.W. Lambregts

Gérant unique



Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005539.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

DELTAGAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.820.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

DELTAGAMMA, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.à r.l.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005540.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CONCEPT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 87.903.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CONCEPT CONSULTING, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005543.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ZILON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 105.462.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg:
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: ZILON INVEST S.A.



Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.



Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 26 avril de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	.550
2 La société CRITERIA, S.à r.l. prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	.550
Total: trois mille cent actions 3	.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 97.164);



- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
 - 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: M. L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005, vol. 891, fol. 16, case 10. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(005901.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

LA MILANESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 5-11, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 35.294.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour LA MILANESE S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005579.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.367.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005549.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



EURO CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 105.474.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Horst Baesch, ouvrier, né à Rumelange, le 4 juillet 1958, demeurant à L-3781 Tétange, 24, rue Neuve,
- 2.- Monsieur José Alves Da Costa Melo, indépendant, né à Baringa, République Démocratique du Congo, le 7 avril 1969, demeurant à L-3660 Kayl, 5, rue du Moulin,
- 3.- Monsieur Jorge Fernandes Da Cunha, ouvrier, né à Santo Tirso, Portugal, le 10 février 1974, demeurant à L-3660 Kayl, 5, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de EURO CLEAN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Kayl.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de ramassage et le transport de déchets, ainsi que d'une entreprise de tous types de nettoyage.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros divisé en deux cents (200) parts sociales de soixante-deux virgule cinquante euros (62,50) chacune.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2005.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1 Monsieur Horst Baesch, prénommé: cent deux parts sociales	102
2 Monsieur José Alves Da Costa Melo, prénommé: quarante-neuf parts sociales	49
3 Monsieur Jorge Fernandes Da Cunha, prénommé: quarante-neuf parts sociales	49
Total: deux cents parts sociales	200

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 875,-.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Jorge Fernandes Da Cunha, commerçant, né à Santo Tirso, Portugal, le 10 février 1974, demeurant à L-3660 Kayl, 5, rue du Moulin.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de son gérant unique.
 - 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.



Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Baesch, J. Alves Da Costa Melo, F. Da Cunha, R. Schuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 891, fol. 21, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 17 janvier 2005.

R. Schuman.

(005986.3/237/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

CHICAGO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.492.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

CHICAGO HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005546.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.089.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.À R.L.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005551.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 29.287.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005580.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



C.R.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 67.694.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour C.R.M. S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005581.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

IT4ALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.528.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour IT4ALL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005582.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ENERGO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.684.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ENERGO TRADING, S.à r.l.

J. Hamelryckx

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005555.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

VIVALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.940.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mai 2004 à 11.30 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs, et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005384.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.



C.I.B., COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BONNEVOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 77.369.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Signature.

(005388.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PROTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 42.103.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 mai 2001 en vue de statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2000

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital de 537 LUF par incorporation des réserves et le passage à l'euro.

Le capital sera ainsi de 31.000 EUR (1.250.537 LUF).

Luxembourg, le 7 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005404.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

SOGENECOMM, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 70.781.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 28 mai 2004

5. + 6. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau
- Nour-Eddin Nijar
- Romain Thillens.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005450.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck